

## Conditions d'annulation du Congrès AFTD 2022

dans le cadre de la situation sanitaire actuelle au 6 janvier 2022

Nous gardons le ferme espoir de maintenir nos journées AFTD en présentiel à St Malo. Cependant, la situation sanitaire actuelle nous oblige à parer à toute éventualité. Nous vous précisons dès maintenant les conditions d'annulation selon les différentes configurations possibles.

### 1° Si le présentiel est maintenu

Un remboursement total ou partiel sera possible dans deux cas de figure :

- Pour une personne inscrite en présentiel cas contact (sur justificatif\*), elle pourra suivre les journées en distanciel, en direct et en replay pendant 7 jours, avec remboursement du trop-perçu.
- Pour une personne inscrite en présentiel détectée positive jusqu'à 7 jours avant le congrès (sur justificatif\*), deux options seront proposées :
  1. Passer en distanciel (en direct et en replay 7 jours) avec remboursement du trop-perçu
  2. Annuler totalement l'inscription, un remboursement total sera alors effectué

L'accès au Palais du Grand Large sera nécessairement conditionné à la réglementation en vigueur dans des lieux recevant un public important (passe sanitaire ou tout document qui sera alors nécessaire de présenter).

### 2° Si le présentiel est annulé

Dans l'éventualité d'une aggravation de la situation sanitaire rendant strictement impossible l'organisation de nos deux journées en présentiel, ces deux journées seront transformées en distanciel, avec la possibilité de les voir en direct et en replay pendant sept jours. Un remboursement du trop-perçu sera effectué.

Malheureusement dans ce cas le spectacle de Sandra Meunier devra être annulé.

Si des personnes souhaitent malgré tout ne pas bénéficier du suivi en distanciel, un remboursement total sera effectué.

Dans tous les cas les remboursements seront effectués par virement bancaire à réception d'un RIB et une fois les justificatifs reçus avant le samedi 26 mars.

- Uniquement test antigénique ou PCR datant de 24-48 heures avant le congrès,
- Les délais officiels en vigueur en mars 2022 s'appliqueront,